AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0583
FR0000033904-FS0264

1er avril 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

JACQUET METALS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 mars 2025, complété notamment par des courriers reçus le 28 et 31 mars 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 22 juillet 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société JACQUET METALS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 610 000 actions JACQUET METALS représentant autant de droits de vote, soit 6,99% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions JACQUET METALS sur le marché.

2. Par les mêmes courriers reçus, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management, agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mars 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société JACQUET METALS et détenir, à ce jour, pour le compte desdits fonds, 1 605 786 actions JACQUET METALS représentant autant de droits de vote, soit 7,29% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions JACQUET METALS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 23 022 739 actions représentant 32 781 920 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 22 016 467 actions représentant 31 778 001 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.